

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1**

· **Code du produit:**

56Z025598, 56L025565, 56U025565, 56L025597, 56U025597, 56L0255, 56L025598, 56L025591, 56L025530, 56U025530, SDT082

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom

phone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com
Département "sécurité des produits"

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-aminoéthanol

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

CAS 141-43-5 : Danger par résorption dermique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description : solution aqueuse

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8	2-aminoéthanol ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	10–20%
CAS: 2002-24-6 EINECS: 217-900-6	chlorure de 2-hydroxyéthylammonium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5–<10%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau.

S'il y en a, il vaut mieux les laver avec une solution d'acide acétique à 5 %, puis les rincer à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 2)

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

brûlures

après inhalation:

dyspnée

toux

risque de lésions de muqueuses touchées

en cas d'ingestion:

effet fortement corrosif

état maladif

vomissement

douleurs

· **Risques:** risque de perforation gastrique

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'œdème pulmonaire

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Azote oxydes (NOx)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

· Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)

—FR—

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 3)

Eviter le dégagement d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Conseils pour une manipulation sans danger** : Eviter le dégagement d'aérosols.· **Mesures d'hygiène** :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** :

Stocker dans un endroit frais.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire· **Autres indications sur les conditions de stockage** :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :**CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol**

VLEP (France)	Valeur momentané: 7,6 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 1 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentané: 7,6 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 1 ppm Peau
VL (Belgique)	Valeur momentané: 7,6 mg/m ³ , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 1 ppm D;
VME (Suisse)	Valeur momentané: 10 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 2 ppm S;

· **Informations relatives à la réglementation**

VLEP (France): ED 1487 05.2021

IOELV (Union Européenne): (EU) 2019/1831

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

· **DNEL**

Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

Oral	DNEL	3,75 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	1 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		0,24 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	3,3 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effets locaux)
		2 mg/m ³ (Consommateur/long terme/effet systémique)

· **Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

· **PNEC**

Concentration prédite sans effet (PNEC)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 4)

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

PNEC	100 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,0085 mg/l (Eau de mer)
	0,025 mg/l (Dégagement intermittent d'eau)
	0,085 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,035 mg/kg (Sol)
	0,0425 mg/kg (Sédiment marin)
	0,425 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique**:
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.
- **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection hermétiques.
Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).
- **Protection des mains** :
Gants de protection.
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Autres mesures de protection (Protection du corps)**: Vêtements de travail protecteurs.
- **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre combiné A-P2
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **État physique** : liquide
- **Forme**: solution
- **Couleur** : brun clair
- **Odeur** : ammoniacquée
- **Seuil olfactif**: CAS 141-43-5: 2-4 ppm
- **Point de fusion/point de congélation** : Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non déterminé.
- **Inflammabilité** : Liquide combustible.
- **Propriétés explosives** : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure** : Non déterminé.
- **supérieure** : Non déterminé.
- **Point d'éclair** : >93°C (CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol)
- **Température d'inflammation** : Non déterminé.
- **Température de décomposition** : Non déterminé.
- **pH à 20°C** : 10,5

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 5)

· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet (mélange).
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	1,1 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide).
· 9.2 Autres informations	
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.	
· Métaux corrodés par la substance ou le mélange	Les informations concernant les matières incompatibles sont disponibles dans les rubriques 7 et 10.
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Propriétés comburantes:	Non
· Autres indications	
· Teneur en substances solides :	10 - 25 %
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	10 - 20 %
· eau :	50 - 60 %

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
aluminium, cuivre, zinc, ions métaux
cuivre
caoutchouc
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol		
Oral	LD50	1720 mg/kg (rat) (GESTIS)
Dermique	LD50	1010 mg/kg (lapin) (GESTIS)
Inhalatoire	LC50/4h	11 mg/l (ATE)

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :**
Provoque de graves lésions des yeux.
Danger de perte de la vue !

· Informations sur les composants :

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin: brûlures) (IUCLID)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: brûlures) (IUCLID)

- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 6)

· Informations sur les composants :

CAS 141-43-5: En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les composants :

OECD 414: Essai de tératogénicité

OECD 473: Essai de mutagénicité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagénicité sur les cellules germinales

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

OECD 471 (négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
(Salmonella typhimurium)

OECD 474 (négatif)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Informations sur les voies d'exposition probables

La principale voie d'absorption du 2-aminoéthanol (MEA) est l'appareil respiratoire.

Il ne faut cependant pas négliger la possibilité d'une pénétration du liquide par la peau. [GESTIS]

· Indications toxicologiques complémentaires :

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

(source : GESTIS)

Symptômes d'intoxication aiguë :

Yeux : Conjonctivite pouvant aller jusqu'à des dommages à la cornée.

Peau : irritation, gonflement ; brûlures chimiques possibles en cas d'exposition prolongée à la substance non diluée ; sensibilisation

Inhalation : irritation des voies respiratoires pouvant aller jusqu'à un œdème pulmonaire toxique ; même à des concentrations plus faibles, un dysfonctionnement pulmonaire ne peut être exclu ; Les effets de résorption peuvent se produire assez rapidement

Ingestion : (seulement expérience d'expériences animales) : irritation des dommages aux muqueuses qui ont été en contact ; effets systémiques

Absorption (uniquement dans les expérimentations animales) : perte de tonus musculaire ; sédation, dyspnée, convulsions, lésions des vaisseaux sanguins ; Modifications fonctionnelles pouvant aller jusqu'à l'atteinte de divers organes (surtout foie, reins, poumons).

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

· Autres informations

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol

EC50 65 mg/l/48h (Daphnia magna)
(IUCLID)IC50 22 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
(IUCLID)LC50 150 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
(IUCLID)

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 7)

· 12.2 Persistance et dégradabilité	
CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol	
OECD 301 F	90–100 % / 28 d (facilement biodégradable) (Manometric Respirometry)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
Pow = coefficient de partage octanol/eau log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.	
CAS: 141-43-5 2-aminoéthanol	
log Pow	-1,91 (.) (OECD 107 / 25°C)
CAS: 2002-24-6 chlorure de 2-hydroxyéthylammonium	
log Pow	-4,8 (calcul) (Merck)
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).	
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.	
· 12.7 Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	
· Pollution des eaux :	
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation :	
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.	
· Catalogue européen des déchets	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
· Emballages non nettoyés :	
· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.	

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN2491
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	2491 ETHANOLAMINE EN SOLUTION
· IMDG, IATA	ETHANOLAMINE SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 8)

· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Segregation groups · Stowage Category · Segregation Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG18) Alkalis A SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités exceptées (EQ): · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé**

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)).

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.08.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 10.08.2022

Nom du produit: Polyacrylate Buffer A1

(suite de la page 9)

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Acronymes et abréviations:**

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- **Sources**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

ECHA: European Chemicals Agency <http://echa.europa.eu>

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**